

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DU 143-5 Approbation des éléments financiers des opérations publiques d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2014.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu la loi du 7 juillet 1983 sur les sociétés d'économie mixte locales et notamment son article 5 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L 300-5 ;

Vu les comptes rendus financiers annuels à la collectivité locale (CRACL), actualisés au 31 décembre 2014, comportant :

- l'état prévisionnel des produits et des charges (EPPC) et le plan de trésorerie,
- le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice, des opérations d'aménagement suivantes :

- Opération Château Rouge (SEMAVIP)
- Secteur Binet (PARIS HABITAT)
- ZAC Pajol (SEMAEST)

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui soumet pour approbation les comptes rendus financiers annuels à la collectivité locale (CRACL) des opérations ci-dessus visées ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Sont approuvés les comptes rendus financiers annuels à la collectivité locale (CRACL), actualisés au 31 décembre 2014, comportant :

- l'état prévisionnel des produits et des charges (EPPC) et le plan de trésorerie,
- le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice,
des opérations d'aménagement suivantes :

- Opération Château Rouge (SEMAVIP)
- Secteur Binet (PARIS HABITAT)
- ZAC Pajol (SEMAEST)

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO